
Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

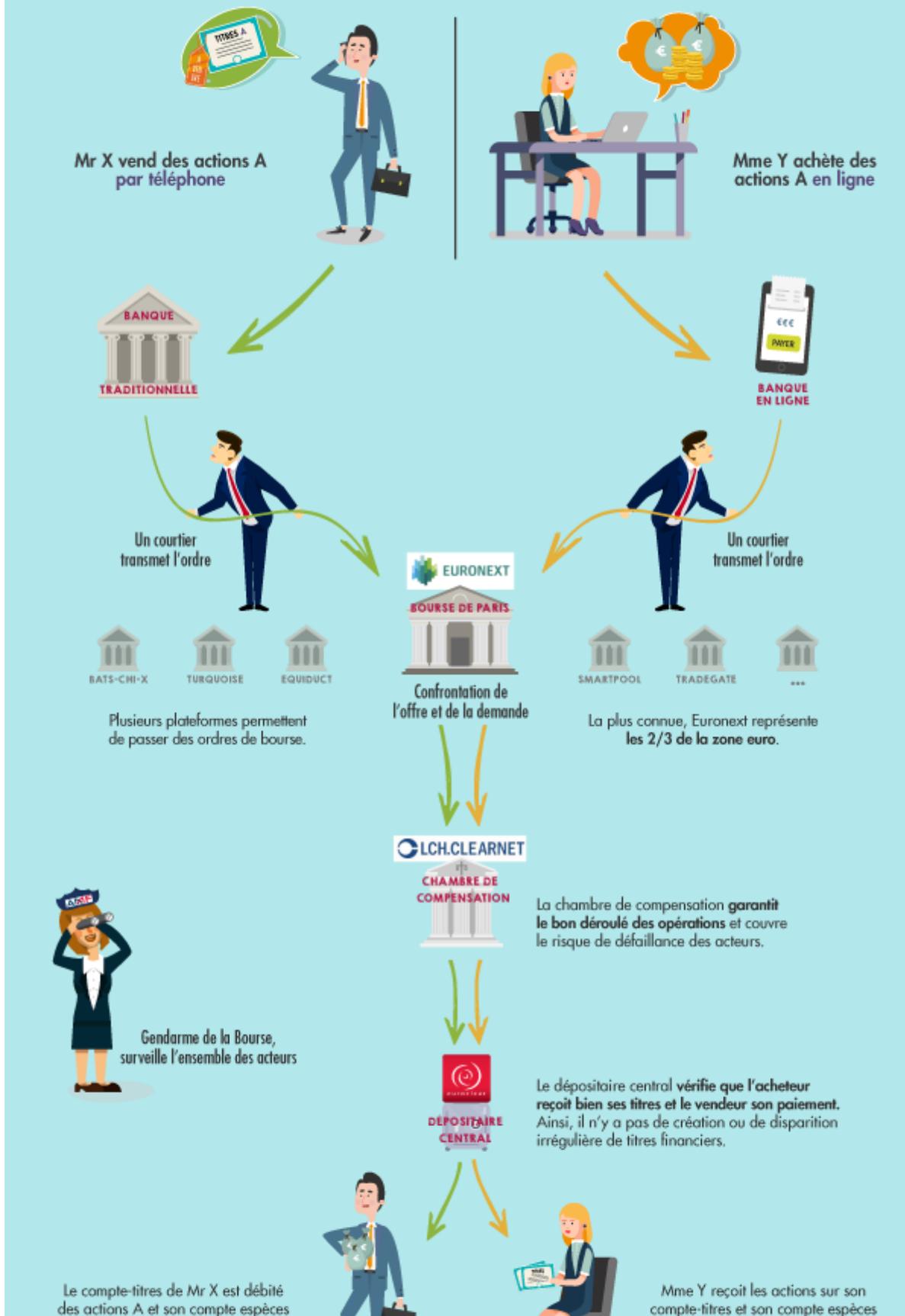
14 avril 2020

Comprendre le circuit d'un ordre de bourse

Lorsque vous achetez ou vendez les actions d'une entreprise cotée en bourse, le chemin de votre action ou de votre paiement passe par de nombreuses étapes afin de s'assurer que la transaction se déroule parfaitement. Chaque acteur a son rôle dans la chaîne de traitement d'une transaction. Notre infographie vous aide à tout comprendre.

CIRCUIT SIMPLIFIÉ D'UN ORDRE DE BOURSE

Lorsqu'un investisseur veut vendre ou acheter un titre coté sur un marché financier, il passe un ordre de bourse. L'exécution de celui-ci fait intervenir de nombreux acteurs, sous le contrôle de l'Autorité des marchés financiers. Zoom en images sur le circuit d'un ordre de bourse.



crédité du montant de la vente.



est débité du montant de l'achat.

lafinancepourtous.com
LE SITE PÉDAGOGIQUE SUR L'ARGENT ET LA FINANCE

Les différents intervenants

L'achat de titres financiers ou la souscription d'OPCVM doit se faire auprès d'un intermédiaire financier habilité à commercialiser le produit concerné.

La chambre de compensation garantit la bonne fin des opérations en étant « acheteur de tous les vendeurs et vendeur de tous les acheteurs ». C'est-à-dire qu'elle s'interpose entre l'acheteur et le vendeur pour couvrir le risque de défaillance de l'un de ces deux acteurs. Cette étape n'intervient pas dans le cas d'une souscription d'OPCVM.

Le participant au système de règlement-livraison assure le paiement et la livraison des titres dans lesquels l'épargnant a investi.

Le teneur de compte inscrit les titres sur un compte au nom de l'investisseur, et conserve les avoirs.

Les lieux d'exécution de votre ordre de bourse

Lorsque vous passez un ordre de bourse, l'intermédiaire financier auquel vous vous adressez peut exécuter (ou faire exécuter) votre ordre sur :

- un marché réglementé français (Euronext Paris par exemple) ou européen,
- un système multilatéral de négociation (SMN) français ou européen exploité par un prestataire de services d'investissement ou une entreprise de marché,
- un système organisé de négociation (OTF) français ou européen exploité par un prestataire de services d'investissement ou une entreprise de marché (**sauf pour les actions**),
- un internalisateur systématique qui est prestataire de services d'investissement exécutant, en dehors d'un marché réglementé, d'un SMN ou d'un OTF, les ordres de ses clients en se portant contrepartie de façon organisée, fréquente et systématique.

L'internalisateur systématique établi en France est supervisé par l'AMF.

En savoir plus

- 📺 Vidéo : comprendre les ordres de bourse
- 📺 La bonne exécution de votre ordre de bourse

Mots clés

OPÉRATION SUR TITRES

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

ORDRE DE BOURSE

27 janvier 2021

Ordres de bourse :
vérifier comment
votre intermédiaire les
exécute



ARTICLE

OPÉRATION SUR TITRES

14 avril 2020

La bonne exécution de
votre ordre de bourse



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02